



PRÉFET DU NORD

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Communes du Nord : Attiches, Auby, Avelin, Esquerchin, Flers-en-Escrebieux,
Lauwin-Planque, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies
Communes du Pas-de-Calais : Courcelles-les-Lens, Evin-Malmaison, Gavrelle,
Hénin-Beaumont, Izel-les-Equerchin, Leforest, Neuvireuil, Oppy, Quiéry-la-Motte

Reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Avelin et Gavrelle

Monsieur le directeur de R.T.E. - Réseau de Transport d'Electricité - Centre développement ingénierie Lille, siège social : 62 rue Louis DELOS 59700 Marcq en Baroeul - a présenté des demandes d'autorisation relatives à :

- la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une ligne aérienne de grand transport d'électricité à deux circuits 400 000 volts entre les postes d'Avelin et de Gavrelle,
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Attiches, d'Avelin, de Moncheaux, de Mons-en-Pévèle et de Tourmignies dans le département du Nord, et des communes d'Izel-les-Equerchin, de Quiéry-la-Motte ainsi que celles de Courcelles-Lès-Lens, d'Evin-Malmaison et de Leforest dans le département du Pas-de-Calais,
- l'approbation du projet d'extension du poste électrique 400 000 volts de Gavrelle.

L'enquête publique unique, en vue de recueillir l'avis du public dans la perspective de leur éventuelle approbation se déroulera

du 11 avril 2016 au 11 mai 2016 inclus.

Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, seront tenues à la disposition du public dans les 19 mairies du Nord et du Pas-de-Calais susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Dans chaque commune, un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un des membres de la commission d'enquête, sera ouvert, sur lequel le public pourra présenter ses observations. Le dossier peut être consulté sur les sites internet des deux préfetures www.nord.gouv.fr et www.pas-de-calais.gouv.fr ainsi que sur le site de RTE à l'adresse : <http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/>.

Les membres de la commission d'enquête composée de Monsieur Michel-Ange MOUQUET, Président, Madame Jocelyne MALHEIRO, membre titulaire, Présidente suppléant, Monsieur Pierre GUILLEMANT, membre titulaire, Monsieur Francis MANNESSIER, membre titulaire, Monsieur Jean-Pierre POLVENT, membre titulaire, Monsieur Jean-François BLOQUIAU, membre suppléant, se tiendront à la disposition du public dans les mairies aux dates et horaires figurant dans le tableau des permanences, en page 2 du présent avis.

Les observations peuvent également être adressées par écrit au Président de la commission d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de l'enquête publique, situé à la Mairie de Courcelles-lès-Lens, 1 rue des Poilus – 62970 Courcelles les Lens.

Toute information complémentaire relative aux projets pourra être obtenue auprès de Monsieur Jean-Louis Carlier, Directeur de projet, RTE – Réseau de Transport d'Electricité – Centre développement ingénierie Lille, situé 62 rue Louis DELOS - 59700 Marcq-en-Baroeul – Courriel : jean-louis.carlier@rte-france.com – Tél : 03 20 13 68 17.

Après enquête publique, le Président de la commission d'enquête transmet à Monsieur le Préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée d'organiser l'enquête, le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Mme la Présidente du tribunal administratif de LILLE.

Le rapport et les conclusions motivées émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi que dans les préfetures du Nord et du Pas-de-Calais, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, les préfetures du Nord et du Pas-de-Calais les publieront sur leur site internet.

La décision de déclaration d'utilité publique de la liaison électrique aérienne à deux circuits 400 000 volts située entre les postes d'Avelin et de Gavrelle, emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme susvisés, est de la compétence de Madame la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer. La décision d'approbation du projet d'extension du poste électrique 400 000 volts de Gavrelle est de la compétence de Madame la Préfète du Pas-de-Calais.

TABLEAU DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Dates	Département	Communes	Créneaux horaires
lundi 11 avril 2016	59	Auby	09h00 - 12h00
	59	Avelin	09h00 - 12h00
	59	Thumeries	08h30 – 11h30
	62	Leforest	09h00 - 12h00
mardi 12 avril 2016	59	Attiches	09h00 - 12h00
	62	Courcelles les Lens	09h00 - 12h00
	62	Gavrelle	14h00 - 17h00
mercredi 13 avril 2016	59	Flers en Escrebieux	09h00 - 12h00
	59	Moncheaux	09h00 - 12h00
	59	Mons en Pévèle	09h00 - 12h00
vendredi 15 avril 2016	59	Tourmignies	09h30 - 12h30
	62	Evin Malmaison	09h00 - 12h00
lundi 18 avril 2016	59	Esquerchin	10h00 – 12h00
mardi 19 avril 2016	62	Neuvireuil	16h00 - 19h00
mercredi 20 avril 2016	62	Quiéry la Motte	09h00 - 12h00
jeudi 21 avril 2016	59	Moncheaux	16h00 - 19h00
vendredi 22 avril 2016	62	Hénin Beaumont	15h00 - 18h00
	62	Leforest	14h30 - 17h30
samedi 23 avril 2016	59	Lauwin Planque	09h00 - 12h00
	59	Mons en Pévèle	09h00 - 12h00
	59	Thumeries	08h30 – 11h30
mardi 26 avril 2016	62	Courcelles les Lens	15h00 - 18h00
jeudi 28 avril 2016	59	Tourmignies	09h30 - 12h30
	62	Evin Malmaison	14h30 - 17h30
vendredi 29 avril 2016	59	Auby	14h00 - 17h00
samedi 30 avril 2016	59	Attiches	09h00 - 12h00
	59	Avelin	08h30 – 11h30
	62	Izel-lès-Equerchin	09h00 - 12h00
lundi 2 mai 2016	62	Oppy	16h00 - 19h00
	62	Quiéry la Motte	15h30 - 17h30
mardi 3 mai 2016	59	Tourmignies	09h30 - 12h30
mercredi 4 mai 2016	59	Moncheaux	09h00 - 12h00
lundi 9 mai 2016	59	Attiches	14h00 - 17h00
	59	Flers en Escrebieux	14h00 - 17h00
	62	Gavrelle	14h00 - 17h00
	62	Leforest	14h30 - 17h30
mardi 10 mai 2016	59	Avelin	14h00 - 17h00
mercredi 11 mai 2016	59	Mons en Pévèle	14h30 - 17h30
	59	Thumeries	14h30 - 17h30
	62	Courcelles les Lens	14h00 - 17h00
	62	Evin Malmaison	14h30 - 17h30
	62	Hénin Beaumont	15h00 - 18h00